



# TOUS EN GREVE LE 5 DECEMBRE

Le SNUipp-FSU Mayotte a été reçu récemment au ministère de l'Education Nationale et au ministère des outre-mer pour les points soulevés dans la notification d'intention de préavis de grève adressé au Vice Recteur le 21 novembre dernier. Malgré une écoute attentive et assez positive, aucune réponse claire et satisfaisante n'a été donnée. Par conséquent, nous maintenons l'appel à la grève du jeudi 5 décembre pour :

- 1- Rythme scolaire :** Le SNUipp-FSU Mayotte revendique la réécriture du décret sur les rythmes scolaires, la suspension immédiate du dispositif déjà appliqué dans deux communes de l'île et sa non mise en œuvre à la rentrée 2014 puisque les conditions nécessaires à un système de qualité ne sont toujours pas réunies;
- 2- Constructions scolaires :** le SNUipp-FSU Mayotte exige le respect des engagements pris par le Président de la République, notamment la livraison de 100 salles de classe par an et pendant la durée de sa mandature. Nous prenons acte des démarches à l'initiative de l'Etat mais insistons sur l'élaboration et la validation, avec les différents maires de Mayotte, d'un plan de construction d'au moins 500 salles de classe et de rénovation des écoles qui ne sont aux normes ;
- 3- Carrière :** le gouvernement a acté le principe de ré-ouvrir le dossier relatif à l'intégration dans la fonction publique. Le SNUipp-FSU Mayotte revendique un plan d'intégration des instituteurs de la fonction publique de l'Etat recrutés à Mayotte dans le corps des Professeurs des écoles ainsi qu'un dispositif individuel de reconstitution de carrière pour tous les enseignants du premier degré concernés par la loi de juillet 2001 ;
- 4- Permutations informatisées :** La possibilité offerte aux professeurs des écoles issus du corps des IFPERM de participer aux permutations informatisées est une grande avancée. Cependant, l'ancienneté générale de service (AGS) de ces professeurs des écoles, qui furent instituteurs de la fonction publique de l'Etat recrutés à Mayotte et instituteurs de la CDM, n'est pas prise totalement en compte dans le barème. Le SNUipp-FSU Mayotte dénonce cette nouvelle injustice et demande que l'AGS des professeurs des écoles issus du corps des IFPERM soit pris en compte dans son intégralité ;
- 5- Congé bonifié :** Le SNUipp-FSU Mayotte a toujours réclamé un dispositif transitoire allant jusqu'en 2017. Le gouvernement semble vouloir la limiter à 2014 ; ce qui est largement insuffisant ! En effet, compte tenu du fait que le remplacement du congé administratif par le congé bonifié est dû à la mise en place progressive de l'indexation des salaires, la logique voudrait que la prise en charge des billets d'avion corresponde à la montée en charge du taux d'indexation des salaires.

## RASSEMBLEMENT A PARTIR DE 8H00 PARKING DU VICE RECTORAT